

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2024-075</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 09 décembre 2024</p>
---	---

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 02 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Norbert GUILLARME

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Jean-Noël JAUBERT

Absente : Brigitte MONTEY

Pouvoirs de : Bernard BOUDOIRE à Danielle MARROU, Syndie FABRE à Marylise GEORGEN, Jean-Noël JAUBERT à Patrick SINTES

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.5.7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège du Calavon

Rapporteur : Madame Marie-José SCHREIDER, Adjointe

Le collège du Calavon va organiser pour la huitième année consécutive un tournoi visant à promouvoir la langue et la littérature françaises de manière ludique et conviviale.

Les candidats se verront récompensés par des cadeaux, tels que des bons d'achat pour des livres et des jeux, des places de cinéma et des douceurs.

Il vous est proposé d'accorder au « collège du Calavon » une subvention exceptionnelle de 120 €. Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65 article 657381 du budget principal 2024.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (22 présents + 3 pouvoirs),

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 120 €. Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65 article 657381 du budget principal 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20241210-DE_2024_075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 10 décembre 2024
Le Maire,
Patrick SINTES

La secrétaire de séance
Monique JOANNY

